Voies sur berges, Vélib', rats... A Paris, les galères s'accumulent pour Anne Hidalgo

Article rédigé par franceinfo, le 25 février 2018

Mauvaise passe pour Anne Hidalgo. Le tribunal administratif de Paris a annulé, mercredi 21 février, la fermeture des voies sur berges décidée par la mairie pour lutter contre la pollution de l'air dans la capitale. L'élue socialiste a, dans la foulée, annoncée qu'elle ferait appel et qu'elle <u>prendrait un nouvel arrêté</u> de piétonnisation afin que la voie qui relie l'entrée du tunnel des Tuileries à la sortie du tunnel Henri-IV reste piétonne.

Il ne s'agit là que du dernier revers en date pour Anne Hidalgo. Vélib', propreté, panneaux publicitaires... Les galères s'accumulent ces dernières semaines pour la maire de Paris.

La piétonnisation contestée des voies sur berges

Quel est le problème ? Voulue pour lutter contre la pollution de l'air et redonner aux piétons et vélos l'usage des berges, la fermeture de la voie Georges-Pompidou interdit, depuis l'automne 2016, aux voitures de circuler sur 3,3 km sur le quai bas le long de la Seine. La mesure est très contestée par la droite, ainsi que par les représentants des automobilistes.

Mercredi, le tribunal administratif a annulé la délibération du Conseil de Paris qui a permis la rédaction de l'arrêté créant la promenade publique sur la voie Georges-Pompidou. Pour le tribunal, cette décision a été adoptée "après une enquête publique réalisée sur le fondement d'une étude d'impact du projet" qui "comportait des inexactitudes, des omissions et des insuffisances concernant les effets du projet sur la circulation automobile, les émissions de polluants atmosphériques et les nuisances sonores, éléments majeurs d'appréciation de l'intérêt général du projet".

En outre, le tribunal a estimé que l'arrêté municipal du 18 octobre 2016 été pris sur le fondement d'un article du Code de l'environnement "qui ne permet pas au maire de prononcer une interdiction permanente d'accès des voitures à une voie mais uniquement d'interdire cet accès, à certaines heures, pour des nécessités liées à la circulation et à l'environnement".

Que répond Anne Hidalgo ? "Avec mon équipe, nous avons décidé de faire appel de cette décision et de prendre sans attendre un nouvel arrêté de piétonnisation", a réagi la maire de Paris devant la presse mercredi en fin d'après-midi.

La décision d'en faire un parc réservé à la promenade "a été saluée par les Parisiens mais aussi par des centaines de milliers de visiteurs venus du monde entier", a martelé l'élue, selon qui cette mesure, promesse de campagne, "fait depuis un an et demi la fierté de notre ville".

Le fiasco du nouveau Vélib'

Quel est le problème ? Géré pendant dix ans par le groupe JCDecaux, le service de vélos en libre-service de Paris et d'une centaine de villes d'Ile-de-France a été officiellement transféré au 1er janvier au consortium franco-espagnol Smovengo pour la période 2018-2032.

Mais la transition entre les deux gestionnaires a été plus que chaotique. Smovengo avait promis que 1 000 stations seraient opérationnelles au 31 mars, mais seules 285 bornes sont accessibles deux mois après le lancement, rapporte *Le Parisien*. L'objectif – établi après le Nouvel An – de 80 nouvelles stations ouvertes

Liberte Politique

par semaine est loin d'être tenu : selon le quotidien, seules 18 bornes ont été activées durant la semaine du 12 février.

Et même lorsque les stations fonctionnent, le service proposé n'est pas franchement à la hauteur. Parmi les 285 stations opérationnelles, seules 32 acceptent les cartes de crédit et donc les tickets de courte durée, affirme *Le Parisien*. Et le journal de préciser que seuls 235 vélos à assistance électrique roulent actuellement sur le bitume francilien, quand Smovengo en promettait 7 200.

Que répond Anne Hidalgo ? "Changer d'opérateur est une chose compliquée. Mais cela ne justifie pas pour autant les retards. Il est essentiel que les usagers soient dédommagés", s'est agacée la maire de Paris dans les colonnes du <u>Journal du dimanche</u>, le 3 février.

Nous avons demandé [à Smovengo] d'accélérer le déploiement des stations. En attendant, il s'expose à de lourdes pénalités financières. Anne Hidalgoau "Journal du dimanche"

En guise de dédommagement, les élus parisiens ont voté la gratuité du service Vélib' en février. La mesure pourra être prolongée le mois suivant "si la moitié des stations n'étaient pas mises en service au 1er mars".

Les polémiques sur la propreté et la prolifération des rats

Quel est le problème ? Dans <u>un rapport publié début février</u> (document PDF), la Mission d'information et d'évaluation (MIE) formée par plusieurs élus parisiens et présidée par Florence Berthout, cheffe de l'opposition LR, dresse un état des lieux contrasté de la propreté de la capitale et note "l'exigence accrue de propreté manifestée par les habitants". Les propositions du rapport ont toutes été acceptées par l'exécutif, mais Florence Berthout s'est dite "pessimiste" car la maire de Paris "ne propose pas de calendrier" selon elle.

La manifestation la plus spectaculaire de la saleté est la <u>prolifération des rats</u>, qui a pris une ampleur importante ces derniers mois, notamment en bords de Seine. *Le Parisien* a ainsi relayé une vidéo filmée le 9 décembre par des éboueurs. On y voit des dizaines de rats enfermés dans une benne à ordures située entre le musée d'Orsay et le Pont Royal, dans le très chic 7e arrondissement.

lire la suite sur : https://www.francetvinfo.fr/france/ile-de-france